

PAS consolidé suite au
débat du 24 octobre 2023

Dessignons

un avenir

qui a du sens

PROJET D'AMENAGEMENT STRATÉGIQUE



SCOT Schéma de Cohérence Territoriale

HABITAT - ÉCONOMIE - TRANSPORT - ENVIRONNEMENT

TABLE DES MATIERES

Le Projet d'aménagement stratégique	3
Propos liminaire	4
1. Face au changement climatique, s'engager dans la voie de la sobriété et de la « résilience ».....	5
1.1. Faire face aux évolutions climatiques	5
1.2. Calibrer notre consommation des ressources sur la nature réelle de nos besoins	7
1.3. Jouer la carte de la polarisation et de la proximité	15
2. Construire un avenir économique tourné vers les habitants	20
2.1. Accompagner les mutations des piliers économiques du territoire	20
2.2. Conforter la solidité du tissu économique par l'émergence de nouvelles filières	22
2.3. Encourager un développement économique qui profite à tous.....	24
3. Penser l'attractivité autrement	28
3.1. S'appuyer sur la qualité environnementale, marqueur du territoire	28
3.2. Penser notre positionnement régional en termes de coopérations et de complémentarités territoriales.....	31
3.3. Répondre aux besoins des habitants par une évolution engageante du modèle de développement.....	32

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

Parc technologique "Delta Sud"
09340 Verniolle
Tél. : 05 61 60 42 91
Fax : 05 61 67 89 46
Courriel : scotvalariego@orange.fr





LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

Propos liminaire

Tout comme la Vallée de l'Ariège en 2025, la Vallée de l'Ariège de 2045 sera principalement ce que ses habitants et décideurs locaux en feront. Entre héritage et prospective, les élus du territoire ont ainsi bâti ce projet d'aménagement comme un Cap stratégique donné au territoire. Un Cap porteur d'une vision d'aménagement, mais également d'une triple responsabilité politique, voire sociétale.

-  Une responsabilité climatique et environnementale vis-à-vis de phénomènes globaux (bouleversement climatique et effondrement de la biodiversité planétaires) mais dont des leviers sont à trouver à l'échelle locale, à l'échelle des modes de vie de chacun.
-  Une responsabilité humaine, face aux fractures/fragilités sociales et territoriales, potentiellement confortées par le développement.
-  Une responsabilité économique, enfin, dans une logique de maîtrise de la production, de développement soutenable et local.

Face à ces enjeux immenses, l'heure n'est plus aux questionnements. Il est de notre responsabilité de définitivement tourner la page du développement extensif, de la gabegie énergétique, de la surconsommation, de la délocalisation des responsabilités. Pour le bien de tous, au-delà du seul périmètre de la Vallée de l'Ariège.

C'est tout le sens de ce projet territorial, partagé et de long terme.

Un projet cohérent et, espérons-le, performatif.

(La définition du niveau d'accueil, clef de voute du projet.

L'hypothèse de croissance de la population retenue est de + 0,34 %/an pour les 20 prochaines années, soit à horizon 2045, correspondant au scénario « Population Haute » du modèle Omphale défini par l'INSEE. Cela représente plus de 5 700 nouveaux habitants entre 2025 et 2045, soit 285 habitants par an. Il s'agit d'une croissance réaliste, cohérente avec celle de ces dernières décennies, qui tient compte des dynamiques actuelles et à venir pour le territoire mais impliquera d'opter pour des politiques publiques fortes. Il s'agit d'un choix en conscience qui traduit une véritable ambition politique dans un contexte où le solde naturel est appelé à décroître fortement. Pour atteindre cet objectif de croissance démographique, le solde migratoire doit donc croître significativement.

Loin de porter une vision expansionniste ou hors sol, ce scénario traduit la volonté des élus de partager avec de nouveaux arrivants la qualité de vie de leur territoire, et de maintenir cette qualité via un renouvellement de population, aujourd'hui confrontée au phénomène structurel de vieillissement... le tout en cohérence avec les enjeux et capacités du territoire.

Cette trajectoire démographique légitime ainsi, entre autres, la volonté d'un renouveau de la dynamique économique de la Vallée.

1.Face au changement climatique, s'engager dans la voie de la sobriété et de la « résilience »

Les termes de résilience et de sobriété sont forts, à la hauteur des enjeux révélés par le changement climatique dont les effets sont aujourd'hui à l'œuvre. Le SCoT affirme ainsi la nécessité première d'un modèle de développement, et plus largement d'un mode de vie soutenable, respectueux du territoire et qui permettent à moyen et long termes d'inverser la tendance en matière d'évolution climatique. Face à ce phénomène global, la Vallée de l'Ariège entend prendre sa part de responsabilité.

1.1. Faire face aux évolutions climatiques

S'adapter et contenir le réchauffement de la planète est aujourd'hui un enjeu planétaire qui mobilise toutes les échelles territoriales. La Vallée de l'Ariège entend participer à cet effort commun en mettant en œuvre des politiques publiques ambitieuses permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, allant dans le sens des objectifs définis par le scénario Territoire à Energie Positive à horizon 2050, inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial de la Vallée approuvé en 2020. Au total, ces objectifs représentent une réduction des consommations énergétiques de 46% à horizon 2050 dans les secteurs plus énergivores (transport, habitat) et sur les produits énergétiques les plus carbonés (produits pétroliers et gaz naturel) au profit de sources d'énergie renouvelables. La prise en compte de ces enjeux nécessite la mise en œuvre de politiques publiques d'envergure qui auront des retombées positives en termes d'emplois et de qualité de vie à court et moyen termes.

(*Agir sur les causes du changement climatique*

En termes d'aménagement du territoire, il s'agit d'opter pour un principe de rapprochement des fonctions urbaines par un urbanisme de proximité et limitant l'étalement urbain afin de modérer les besoins et distances de déplacement.

Second levier, la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité en facilitant les pratiques alternatives à la voiture individuelle (marche, vélo, transports en commun, multimodalité, politique de stationnement) pour toutes et tous, afin de limiter les déplacements « auto-solistes », fortement impactants.

Par ailleurs, si la planification territoriale n'a pas de prise directe sur les dynamiques de production et de consommation, elle doit maîtriser les flux logistiques sur le territoire et s'efforcer de développer le fret ferroviaire afin de limiter l'impact des activités et des modes de vie des habitants de son territoire.

L'amélioration des capacités de stockage du carbone, dans les sols ou dans la biomasse, permettra de contrebalancer les rejets dans l'atmosphère. Les mesures de protection des espaces agro-naturels ainsi que la préservation et le développement de la trame verte et bleue participent au maintien de la quantité de biomasse organique dans les sols et la végétation (puits de carbone pour une baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre). Ainsi tant en matière de maillage bocager, que de prairies, ruisseaux, fossés, talus, et zones humides, il est non seulement nécessaire de préserver les milieux existants mais aussi de restaurer les éléments en mauvais état de conservation. Le territoire doit également pouvoir agir sur le changement climatique en favorisant le maintien des prairies permanentes, en préservant la trame boisée mais aussi en assurant une renaturation des secteurs fortement dégradés. La revégétalisation, la désimperméabilisation et la renaturation des espaces anthropisés, mais aussi les activités qui répondent à cette logique, comme la sylviculture dont l'agroforesterie,

sont donc à encourager. Toutefois, face à la fermeture des milieux, un équilibre sera à maintenir entre la trame paysagère existante (par exemple, les prairies permanentes d'altitudes), et les secteurs de déprise agricole, qui permettent le développement d'une végétation à même de capter du carbone, de fixer les sols, de favoriser l'infiltration et la filtration de l'eau et de limiter les érosions.

Enfin, l'économie circulaire en matière d'aménagement est aussi à favoriser. Elle permettra de limiter les rejets de CO₂, par l'utilisation des friches, la réduction de la vacance des logements, l'usage de matériaux de réemploi ou moins producteurs de carbone...

(*S'adapter aux effets du changement climatique*

L'évolution climatique et, en ce qui concerne la Vallée de l'Ariège, la hausse des températures et la modification de la pluviométrie, vont entraîner des évolutions d'ordres très divers.

Pour atténuer leur impact délétère, les choix d'aménagement devront notamment anticiper et prévenir le renforcement de certains risques naturels, favoriser la sobriété en eau, en énergie, s'inscrire en cohérence avec les milieux naturels (trame végétale, réseau hydrographique, relief ...). Il s'agira d'intégrer des principes d'urbanisation et d'aménagement favorables à la conception bioclimatique des bâtiments et des aménagements, favorables aux confort d'hiver et d'été (orientations des constructions, typologies et formes urbaines, ventilation naturelle, matériaux à forte inertie, prise en compte et intégration de la biodiversité dans les bâtiments...). Il faudra également favoriser les politiques d'amélioration et de réhabilitation des bâtiments. En effet, en matière d'habitat, plus de 90% des logements de 2045 sont déjà présents sur le territoire, et la majeure partie d'entre eux ont été construits avant 1990.

Plus largement, le SCoT souhaite mettre en place des solutions d'adaptation fondées sur la nature (SAFN) pour améliorer la résilience du territoire. En effet, lorsqu'ils sont en bonne santé, les écosystèmes naturels résistent mieux aux événements climatiques extrêmes et assurent de nombreux "services écosystémiques" : capter le CO₂, purifier l'eau, réguler le climat, polliniser les cultures, etc. Il est ainsi urgent de préserver les espaces de nature, notamment en milieu urbain, tout particulièrement au regard des problématiques d'îlots de chaleur, de limitation de risque d'incendie ou d'inondation, et l'érosion des sols, par exemple.

L'agriculture devra aussi s'adapter, notamment à la diminution de la disponibilité de la ressource en eau, et évoluer vers des pratiques culturales moins gourmandes, notamment à travers l'agroécologie. Ces pratiques permettront d'améliorer la résilience du territoire en contribuant par exemple à l'atténuation des phénomènes extrêmes (étiages, crues), en ralentissant les écoulements, en préservant les sols et en favorisant la renaturation. Plus globalement, elle devra être résolument tournée vers la transition écologique et énergétique, comme inscrit dans le Plan Climat de la Vallée de l'Ariège (axe stratégique 4), qui promeut une activité agricole à faible impact environnemental.

En outre, l'adaptation au changement climatique ne peut se faire sans une pédagogie et une sensibilisation des publics aux enjeux du territoire. L'éducation à l'environnement permet de recréer du lien entre les hommes et leurs environnements naturel, social et culturel. Elle a pour but d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement tant naturel que créé par l'homme.

1.2. Calibrer notre consommation des ressources sur la nature réelle de nos besoins

Le seul fait d'habiter un territoire ou d'y avoir une activité implique une consommation de ressources : espace, énergie, eau, etc. Ces ressources sont ainsi essentielles au développement du territoire et leur préservation essentielle à la pérennité du développement.

Aussi, après des années de périurbanisation, à l'heure du changement climatique qui impacte largement l'accès à ces ressources, le projet porté par le SCoT doit être mesuré et parcimonieux. Il doit notamment nous pousser à nous interroger sur la nature réelle de nos besoins pour éviter la dilapidation de ces ressources, pour optimiser leur nécessaire utilisation, sachant que de nombreuses ressources présentes dans la Vallée ne sont pas renouvelables à l'échelle d'une vie humaine et sont, parfois déjà en tension (notamment en matière d'adduction en eau potable).

Il conviendra ainsi de favoriser l'exploitation économe des stocks et des flux de matières, d'énergie et de déchets pour limiter l'utilisation des ressources.

(Réduire notre consommation foncière

Depuis des années, développement est surtout synonyme d'extension urbaine. Un constat national également valable pour la vallée de l'Ariège. Pourtant, cette extensivité du développement nuit à la pérennité de l'activité agricole, nuit à la biodiversité, à la préservation des milieux, nuit à la sociabilité au sein des communes et implique de recourir à la voiture individuelle pour chacun de ses besoins. Aussi, le code de l'urbanisme s'est renforcé année après année concernant la désormais fameuse lutte contre la consommation d'espaces et artificialisation des sols.

Il demande aujourd'hui une division par deux de la consommation d'espaces entre 2021 et 2031, par rapport à celle constatée au cours de la décennie précédente (2011-2021). A plus long terme, c'est une trajectoire conduisant au « zéro artificialisation nette » qui est demandée.

Pour le territoire de la vallée de l'Ariège, cela signifie, concrètement :

Bilan 2011-2021 (source : OCSGE - AUAT au 13/10/2023)

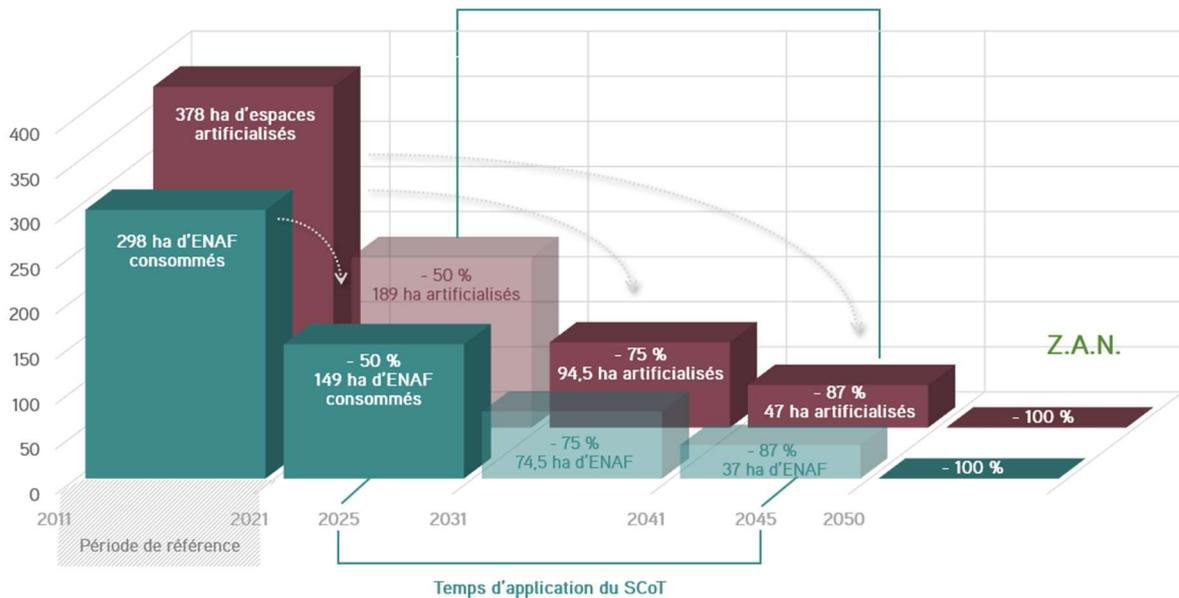
- 298 ha de consommation d'espaces
- 378 ha de sols nouvellement artificialisés (selon les critères présentés dans le projet de décret relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols).

Le potentiel de **consommation foncière** 2021-2031 à ne pas dépasser, porté par la loi Climat et Résilience et décliné au territoire, est de **149 ha** (- 50 %). A titre informatif, sur cette période, la diminution de moitié de l'artificialisation des sols représenterait 189 ha.

Au-delà de 2031, la loi définit un premier jalon à 10 ans. Entre 2031 et 2041, une nouvelle étape dans la trajectoire de sobriété foncière est ainsi demandée pour aboutir au ZAN. Son ambition peut être estimée, par simple dichotomie, à une réduction, non plus de 50%, mais de 75% au regard de la période 2011-2021. La projection de ce potentiel sur la période 2031-2041 conduirait à ne pas dépasser **94,5 ha de sols nouvellement artificialisés** (respectivement 74,5 ha de consommation d'espaces).

Enfin, la période 2041-2050 constituera la dernière étape avant le ZAN. Toujours par projection dichotomique, son ambition pourrait être portée à un potentiel maximal d'artificialisation foncière à ne pas dépasser de -87,5% par rapport à la période de référence 2011-2021. Ainsi, à horizon du SCoT, sur la période 2041-2045, l'ambition de la loi peut être estimée à **23,5 ha maximum de sols nouvellement artificialisés** (respectivement 18 ha maximum de consommation d'espaces).

Cette logique est retranscrite dans le schéma ci-dessous.



Face à ces attentes législatives et réglementaires, les élus du territoire partagent l'enjeu de sobriété foncière et sont conscients de la nécessité de revoir le modèle de développement urbain, qui passe notamment par une limitation forte de la consommation de foncier. Pour preuve, ils ont porté dès 2015 un projet d'aménagement prônant une division par deux de cette consommation foncière. Ainsi, le SCoT souhaite s'inscrire pleinement dans l'ambition nationale de diviser par deux la consommation foncière entre 2021 et 2031 et d'atteindre la zéro artificialisation nette à horizon 2050.

Bien évidemment, le choix de ce Cap, d'une telle ambition ne suffit pas à l'atteindre. En toute connaissance de cause, les élus souhaitent mettre en œuvre plusieurs démarches, partenariales, pour orchestrer l'atteinte de ce « Zéro Artificialisation Nette ».

De façon générale, le SCoT entend réfléchir chaque projet et notamment les projets extensifs, dans le cadre de la séquence « ERC », éviter-réduire-compenser afin de questionner, de limiter et « neutraliser » l'atteinte aux espaces agro-naturels et ses effets induits. En effet, au-delà de la compensation actuelle et de la renaturation qui va devenir, à partir de 2050, la question sine qua non de l'artificialisation des sols, les projets doivent être réfléchis de manière à, d'abord, éviter, sinon réduire les incidences négatives qu'ils vont causer à l'environnement. Pour autant la destruction d'un petit écosystème sur le périmètre d'un projet déséquilibre son environnement global et ainsi impacte la qualité de vie des habitants.

Les élus souhaitent moduler la façon dont est produit le tissu urbain à vocation résidentielle afin de réduire de manière substantielle, la part dédiée aux politiques habitat dans la consommation foncière : si une offre de terrains à bâtir et de logements individuels doit continuer à exister pour répondre à certaines attentes des habitants, il faut surtout prioriser la remobilisation des logements vacants, la densification du tissu existant (division parcellaire encadrée, densification par des opérations de petits collectifs ou habitat intermédiaire, rénovation urbaine de qualité, mobilisation des friches urbaines...). Il en va d'ailleurs de même pour l'implantation des équipements inhérents à l'accueil d'habitants. Pour ce faire, le SCoT encourage la densification des espaces urbanisés. Cette densification devra se faire en respectant les principes de mixité fonctionnelle et sociale, en proposant notamment des logements adaptés à des ménages aux revenus modestes ou des logements intergénérationnels. L'objectif est également de favoriser les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, en rapprochant les logements des pôles d'activités et des services.

Par ailleurs, en termes de développement économique, les élus souhaitent en priorité trouver des solutions d'accueil d'entreprises dans les zones existantes, à la faveur d'une offre qualitative et adaptée aux besoins des porteurs de projets. Si le SCoT ne ferme pas la porte au développement de nouvelles zones économiques ou à leur extension, c'est pour s'assurer de la capacité du territoire à conforter son assise en emplois, à conforter son attractivité pour de nouveaux habitants et à maintenir le dynamisme démographique de la Vallée. Par ailleurs, le travail qualitatif des zones économiques encouragera à un meilleur usage du foncier (diminution des surfaces des parkings, de voiries ou d'espaces libres qui représentent une part considérable de ces zones).

Enfin, en matière de développement commercial, les élus souhaitent stopper le développement de l'offre en grande surface, aujourd'hui arrivée à maturité. De même, concernant les infrastructures, le SCoT entend limiter le développement du réseau routier à quelques projets, hors aménagements cyclables, clairement identifiés, que sont les déviations de Salvayre sur Bonnac/Pamiers (RD 820) et de Tarascon-sur-Ariège (RN20).

Seule la mise en œuvre de toutes ces logiques permettra de préserver les espaces naturels et agricoles périphériques et de limiter l'étalement urbain.

(Réduire notre dépendance aux énergies fossiles

Notre mode de vie est fortement consommateur d'énergie. Or, la génération de cette énergie repose largement sur la combustion d'énergies fossiles, très polluants et participant au dérèglement climatique.

Aussi, en lien avec le Plan Climat et son Plan d'actions, le SCoT, conscient que l'énergie la moins polluante et la moins génératrice de CO₂ est celle qui n'est pas produite, promeut en premier lieu une baisse de 46% des consommations énergétiques globales du territoire, mais également un doublement de sa production d'énergie renouvelable afin d'atteindre 1020 GWh à l'horizon 2050, dans la perspective d'être un territoire à énergie positive.

Afin de réussir à diminuer fortement les consommations énergétiques du territoire, il convient de rechercher systématiquement des alternatives aux mobilités carbonées (y compris dans les services de logistique urbaine) ainsi que l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, les bâtiments destinés à l'économie (industrie, agriculture, services...) et les logements.

En matière de mobilité, le SCoT entend s'appuyer sur un développement de proximité favorisant la diminution des distances de déplacements, mais également sur la mise en œuvre d'alternatives concrètes à la voiture individuelle (recours aux modes actifs, développement de pôles d'échanges multimodaux, renforcement de l'offre ferroviaire et de la desserte en transports en commun, structuration du covoiturage).

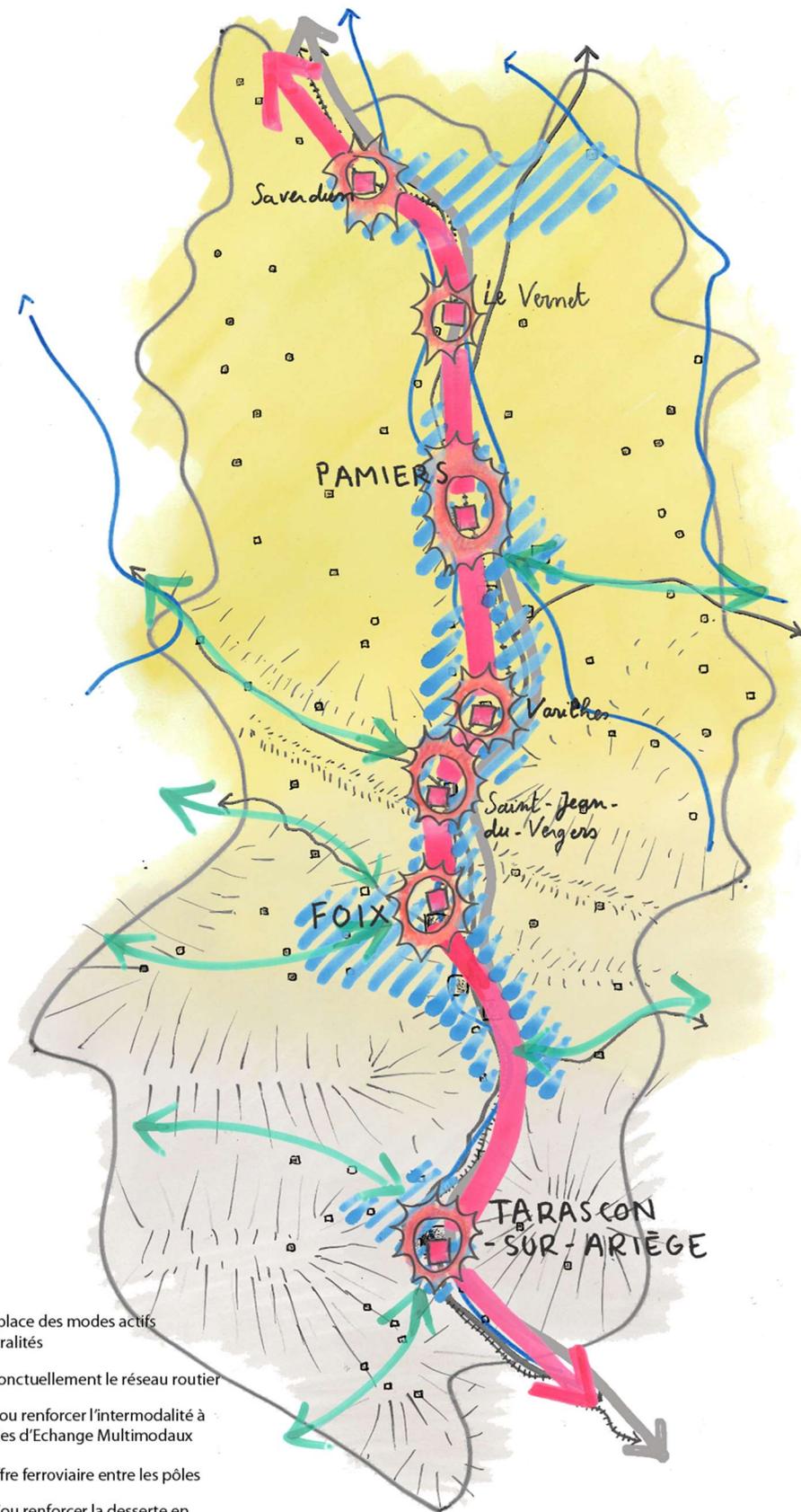
En matière d'efficacité énergétique, le SCoT souhaite rendre exemplaire le patrimoine public local au regard du changement climatique. Pour toutes nouvelles constructions (tous usages confondus), des conceptions et des techniques performantes doivent être privilégiées, notamment au regard des objectifs d'amélioration de la performance énergétique et du confort des constructions inscrits dans la Réglementation Environnementale 2020 (formes urbaines moins énergivores, matériaux plus économes en énergie, développement des énergies renouvelables...). Les travaux de rénovation thermique, en appui de l'application progressive du décret tertiaire ou de la Loi Climat et Résilience, sont également à accélérer et à cibler en priorité sur les bâtiments et logements les plus énergivores ou considérés comme passoires énergétiques.

Comme inscrit dans le Plan Climat et de son Programme Territorial des Energies Renouvelables, le SCoT favorise le développement d'énergies alternatives, renouvelables et de récupération, à savoir l'énergie éolienne, l'énergie solaire thermique ou photovoltaïque, l'énergie géothermique, l'énergie ambiante, l'énergie hydroélectrique, la biomasse, les gaz de

décharge, les gaz des stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz. Seront privilégiés les projets de développement d'Énergies Renouvelables à vocation coopérative et citoyenne ayant un véritable ancrage territorial, pour un développement et des retombées économiques locales et aucune filière ne sera délaissée. Le Programme des Énergies Renouvelables encourage, en outre, la mise en place d'un parc éolien d'ici 2035 d'une capacité de 35 GWH.

Cette accélération de la diversification du mix énergétique dans les filières d'énergies renouvelables devra en outre être accompagnée pour en définir les conditions d'implantation. Concernant le photovoltaïque, la priorité devra être donnée à l'équipement des secteurs déjà urbanisés (toits, parkings, terrains dégradés par d'anciennes activités et pollués ne rentrant pas en concurrence avec un projet urbain de reconquête/renaturation, délaissés urbains et routiers/autoroutiers dépourvus d'enjeux agro-naturels, zones d'activités) afin de contenir l'occupation du foncier agro-naturel et de pouvoir l'utiliser à des fins de production alimentaire ou de maintien de la biodiversité. L'implantation des méthaniseurs, préférentiellement de taille restreinte et n'utilisant pas de cultures dédiées concernant des méthanisateurs agricoles, sera également à réfléchir.

Le développement de la production locale d'énergie et la maîtrise de la consommation doivent permettre de réduire la dépendance énergétique et donc de sécuriser l'approvisionnement en énergie du territoire, notamment des entreprises. Pour autant, le développement des énergies renouvelables rend nécessaire l'évolution des réseaux énergétiques.



-  Renforcer la place des modes actifs dans les centralités
-  Compléter ponctuellement le réseau routier
-  Conforter et/ou renforcer l'intermodalité à partir des Pôles d'Echange Multimodaux
-  Renforcer l'offre ferroviaire entre les pôles
-  Conforter et/ou renforcer la desserte en TC des principaux pôles urbains
-  Favoriser l'intensification urbaine autour des gares
-  Organiser l'offre de covoiturage

(Préserver la ressource en eau

L'actualité liée au réchauffement climatique nous rappelle quotidiennement la nécessité de limiter notre besoin en eau. Par ailleurs, au-delà de cette préservation quantitative, la question de la qualité des milieux aquatiques est également centrale. En effet, la diminution de la pluviométrie, des débits des cours d'eaux ou la violence des épisodes pluvieux accentuant le lessivage des sols en milieu urbain, ne feront que renforcer la concentration des polluants.

Le SCoT affirme ainsi la nécessité de parvenir à un meilleur partage de la ressource entre ses différents usages, à la réduction des consommations d'eau liées aux activités humaines et animale et à la sécurisation de l'alimentation en eau potable, en lien avec les acteurs de l'eau locaux.

En termes de développement démographique, ceci implique non seulement de définir une capacité d'accueil compatible avec l'approvisionnement sécurisé en quantité comme en qualité en accord avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour Garonne (SDAGE) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Versant des Pyrénées Ariégeoises (SAGE) pour assurer l'équilibre entre la ressource (cycle de l'eau) et les besoins, mais aussi de s'assurer de la compatibilité entre l'ampleur des projets urbains prévus et les capacités épuratoires existantes ou projetées.

La gestion alternative et la récupération des eaux pluviales seront favorisées, comme les initiatives visant à économiser l'eau, notamment au sein des futurs aménagements d'espaces publics et les constructions nouvelles ou rénovées. L'imperméabilisation des sols doit également être évitée, notamment dans les secteurs déjà bâtis. Les collectivités locales devront, à leurs échelles, mettre en œuvre la récupération des eaux pluviales, la sobriété pour les bâtiments publics et les logements.

En termes qualitatifs, la réduction des flux contaminants issus des activités humaines (agricoles, domestiques et industrielles) et la dynamique de mise aux normes des systèmes d'assainissement et de réhabilitation des réseaux doivent être poursuivis pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques constitutifs de la trame bleue et favoriser la biodiversité associée. A ce titre, et conformément au SDAGE, il apparaît nécessaire de maîtriser la pression et de réduire les effets des extractions minérales sur l'état des masses d'eau souterraines et superficielles, en particulier dans les zones alluviales inondables. Les zones humides pour leur rôle d'espace tampon (épuratoire et de lutte face au risque d'inondation) doivent être protégées, voire reconstituées. Les zones d'expansion des crues et zones de mobilité des cours d'eau doivent être préservées, tout comme les zones humides dont leur zone d'alimentation, pour leur rôle épurateur, comme les secteurs de ripisylves en milieux urbains et agricoles à reconquérir ou restaurer.

Enfin, du fait de sa forte pollution, la nappe phréatique de la vallée de l'Ariège, principal réservoir souterrain d'eau du département, doit être restaurée dans sa fonctionnalité biologique et préservée, en ce qu'elle participe au soutien d'étiage des cours d'eau superficiels, à l'évapotranspiration, à la régulation de l'humidité de l'air, et au maintien d'une terre humide et vivante par capillarité.

(Préserver et restaurer la mosaïque des milieux

De la diversité des milieux, découle la richesse écologique. Cette diversité est constituée autant de la nature ordinaire, qui nous entoure mais souvent malmenée par une agriculture intensive et une urbanisation galopante (plaine de l'Ariège), que de la nature remarquable, plus rare ou de faible densité (plaine, coteaux et montagnes). Ensemble, elles forment la trame verte et bleue. Dans le contexte du changement climatique, leur préservation et leur restauration jouent un rôle fondamental.

Malheureusement, la disparition du maillage bocager ou des zones humides ces dernières années illustrent parfaitement la dégradation de la diversité de l'ensemble des milieux naturels, mais aussi l'impact en cascade de ces actions dans une multitude de domaines : érosion des sols, apparition d'organismes ravageurs de cultures, dégradation de l'état des masses d'eau, des paysages.

Ainsi, loin d'être un sujet purement écologique, la préservation et la diversification des milieux portent en elles des logiques culturelles, de gestion des risques, notamment incendie, inondations ou éboulement, et plus généralement un enjeu de résilience face à l'adaptation au climatique, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de Solutions Fondées sur la Nature.

Le SCoT affirme donc le besoin de favoriser cette diversité, notamment par la préservation et la restauration des réseaux de haies et des zones humides ainsi que de la nature ordinaire mais aussi par la lutte contre les pollutions lumineuses.

A l'inverse, la déprise agricole rencontrée sur les secteurs d'altitude entraîne une fermeture des milieux originellement à l'état de prairies pastorales riches d'un point de vue écologique et participant à cette mosaïque de milieux et constitutive des réservoirs de biodiversité. Il convient de préserver l'activité pastorale sur ces secteurs fragiles ou de préserver, a minima, leur entretien de façon raisonnée.

De manière générale, toute action ayant pour impact de dégrader la qualité environnementale du territoire doit être réfléchi de manière à éviter les atteintes à l'environnement, dégradant la diversité de nos milieux, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Malgré cela, il reste difficile de réparer un réservoir de biodiversité lorsque celui-ci a été tout ou partie, détruit.

(Préserver les matières premières minérales

Sur le territoire de la Vallée, l'extraction de matières minérales est très conséquente et porteuse de nombreuses externalités négatives, notamment au regard de l'extension des zones exploitées au détriment de l'espace agricole et de l'espace naturel en montagne, ainsi que des forts impacts sur la quantité et la qualité de l'eau tant superficielle que souterraine. Ainsi, si cette activité, et donc le développement des gravières et carrières, est nécessaire au développement, comme le rappelle le Schéma Régional des Carrières, qui s'impose au SCoT, les besoins en matériaux doivent être durablement satisfaits dans le respect des autres enjeux environnementaux du territoire. Ainsi, et au regard de l'accélération des périodes de stress hydrique, le SCoT souhaite favoriser la préservation de la ressource en eau quitte à limiter les activités extractives aux sites autorisés existants ; ces activités impactent fortement les masses d'eau superficielle ou souterraine, et n'engendrent quasiment aucune retombée économique directe pour le territoire.

Le projet de développement doit être lié aux capacités d'exploiter les ressources minérales, base des matériaux de construction, pour un approvisionnement de proximité limitant les déplacements de matériaux. En parallèle, la recherche de matériaux alternatifs dans la construction (recyclage, biomatériaux ...) doit être soutenue pour limiter le besoin d'extraction. En effet les granulats prélevés dans la vallée de l'Ariège sont une réelle ressource non renouvelable et à préserver.

Enfin, les sites désaffectés doivent être réaménagés (projet Energie Renouvelable, base nautique, espace de loisir...), voire renaturés, de façon concertée et en respectant les enjeux, notamment écologiques, agricoles et paysagers propres au territoire.

(Améliorer la qualité de l'air

Le fort caractère naturel et l'absence de sites industriels fortement émetteurs de polluants n'exemptent pas le territoire des pollutions atmosphériques. Le secteur « transports », l'agriculture et les activités résidentielles et tertiaires ont une grande importance en matière d'émissions pour la plupart des polluants. Le SCoT vise à réduire ces émissions principalement en limitant l'étalement urbain, en organisant le territoire en réseau de polarités, en favorisant l'alternative au tout-voiture et en encourageant la réduction de la fragmentation agricole. De façon complémentaire, l'accélération de la rénovation énergétique du parc bâti ancien et le développement de mesures des performances énergétiques intrinsèques à tous les bâtiments tous usages contribuera à l'atteinte d'une meilleure qualité de l'air.

(Réduire et gérer localement nos déchets

Afin de réduire l'empreinte de nos activités, le SCoT accompagne la mise en place de systèmes performants de gestion des déchets dans le cadre du Plan régional de Prévention adopté en 2019, afin de réduire la quantité de déchets (produits, mis en décharge, en déchèterie), réduire les biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles, d'optimiser le système de collecte et de traitement des déchets en vue de leur valorisation, de limiter les taux de refus et la nocivité des déchets à la source, et de favoriser la prévention et la valorisation des déchets du bâtiment et des travaux publics afin de limiter le stockage aux seuls déchets ultimes et développer la couverture de la tarification incitative.

A cette fin, une réflexion devra être conduite pour améliorer l'organisation et la structuration des réseaux de traitement et de valorisation des déchets dans une logique de proximité, y compris pour les déchets inertes (ISDI), et limiter ainsi les distances de déplacements pour la collecte et le traitement des déchets.

Dans un souci de gestion économe et raisonnée du foncier agricole et de limitation des impacts de l'implantation d'installations de stockage de déchets inertes, l'implantation de potentiels nouveaux sites sera guidée par un principe de proximité et se fera en priorité sur des carrières permettant le remblaiement hors d'eau, hors nappes pluviales ou alluviales. Les projets de carrières alluvionnaires sont aujourd'hui localisés à l'entrée Nord du territoire (Saverdun / Montaut), mais également à Varilhes et Verniolle. Les réhabilitations prévues au cas par cas consistent majoritairement en la réalisation d'une juxtaposition de plans d'eau. Les impacts paysagers, environnementaux et économiques ne sont donc pas négligeables : perte de terres agricoles à fort rendement, altération de l'entrée du Département Ariège favorisant une image locale dépréciée par les gravières en exploitation... Le SCoT s'inscrit dans une logique de préservation de son territoire en limitant l'accueil des déchets du BTP aux déchets du territoire ce qui permettra également de mieux respecter la ressource en eau. Dans ce sens, l'enfouissement des déchets "inertes" ou de casiers d'amiante du BTP dans les nappes pluviales ou alluviales ne saura être admis.

Face aux dégradations paysagères et environnementales liées à l'extraction des roches massives, le SCoT souhaite également promouvoir une exploitation raisonnée et maîtrisée des carrières et ainsi, en termes de déchet, il fixe des objectifs d'utilisation de matériaux alternatifs et issus du recyclage, dans les projets notamment portés par les collectivités portées d'à minima 10%. Pour autant, dans le cadre du futur plan BTP réalisé par le Département, le gisement de matériaux réemployables sera étudié et sera l'occasion de réévaluer les objectifs d'utilisation de matériaux issus du recyclage.

1.3. Jouer la carte de la polarisation et de la proximité

La définition d'un modèle de développement urbain et son organisation pour les vingt prochaines années constituent un des rôles majeurs du SCoT. Aussi, afin d'enrayer la dynamique de périurbanisation toujours à l'œuvre, de prendre en compte les enjeux environnementaux, de mobilité et de sobriété foncière, le SCoT a fait le choix d'un développement urbain polarisé répondant aux modes de vie et aux besoins des habitants de la Vallée de l'Ariège.

(Articuler le développement avec l'armature territoriale

Pour développer un territoire de manière équilibrée et sobre tout en polarisant le développement urbain sur les pôles urbains, il est important de favoriser la complémentarité entre les différents espaces du territoire. Le SCoT définit donc une armature territoriale à plusieurs niveaux, construite à partir des caractéristiques des différentes communes, et reconnaît un rôle, des fonctions et des responsabilités à chacun.

Il encadre ainsi les modalités de l'accueil des habitants et du développement urbain de chaque niveau de cette armature pour limiter la dispersion résidentielle et le mitage des espaces agro-naturels. Chacune des 97 communes de la Vallée joue donc un rôle dans cette armature, dans une logique de complémentarité et de subsidiarité.

Les principaux pôles ont donc vocation à être confortés par l'implantation des activités économiques, sociales et culturelles, plutôt que de les disperser sur le territoire. Les plus petites communes bénéficient quant à elle d'un développement axé sur la qualité de vie et la préservation du patrimoine culturel et naturel, tout en offrant des services de base tels que les commerces, les écoles ou le maintien des équipements communaux existants (banque postale, salle municipale ou foyer rural, maison des associations...) etc. En matière de démographie, il s'agit donc d'accueillir prioritairement les habitants au sein des principaux pôles mais aussi, dans une moindre mesure, dans les plus petites communes pour leur assurer une pérennité.

Pour conforter ce maillage territorial, le SCoT s'appuie sur deux logiques convergentes :

- La polarisation de l'accueil et du développement urbain à proximité des équipements et services à la population et des pôles d'emplois, contribuant à la réalisation d'une ambition globale de resserrement de l'urbanisation,
- L'articulation entre développement urbain et infrastructures de transports présentant une alternative à la mobilité motorisée individuelle (transports en commun, gares, itinéraires modes actifs, covoiturage) pour faciliter le report modal.

Il reconnaît de façon complémentaire, trois sous-bassins au sein de la Vallée, structurés autour des trois pôles majeurs : Pamiers, Foix, Tarascon-sur-Ariège.

L'armature territoriale

L'organisation spatiale du territoire portée par le SCoT vise à conforter les trois bassins « de proximité » structurés autour des trois pôles majeurs : Pamiers, Foix, Tarascon. Ce niveau d'armature se justifie au regard de leur rôle structurant dans l'aménagement et la vie des territoires de la Vallée mais aussi des territoires voisins, et permet de reconnaître également leur interdépendance et leur complémentarité. Chaque « bassin de proximité » possède des caractéristiques propres. Ceux-ci doivent être compris comme des territoires de projet qui contribuent à la réalisation d'une ambition globale de resserrement de l'urbanisation. L'armature posée a ainsi pour objectif d'assurer une cohérence spatiale aux grands axes du SCoT tout en permettant de se détacher des limites administratives, notamment celles issues des intercommunalités.

De façon complémentaire, la dichotomie territoriale plaine/piémont impose de porter un regard différencié entre les polarités du nord du territoire et celles du sud. En effet, en territoire de montagne, bien que bénéficiant de moins d'éléments de rayonnement, une commune pourra endosser une fonction bien plus marquée à l'échelle de son bassin.

Les pôles majeurs

Villes au riche passé historique, leur caractère urbain, leur poids démographique et économique, leur offre de mobilité, et leur niveau d'équipements, font qu'elles concentrent un niveau de services, d'équipements largement supérieur aux besoins de la population (concentration des structures administratives et culturelles, mais aussi des équipements et commerces d'échelle départementale (offre de soin, université ou centre de formation/de scolarité du secondaire, pôles commerciaux, gare...)) et concourent au rayonnement et à l'attractivité du territoire, notamment vis à vis des territoires voisins.

Ils se distinguent donc par leurs fonctions urbaines et leur rayonnement supra-territorial.

Les communs satellites

Il s'agit de certaines communes périphériques en continuité urbaine des pôles majeurs et pouvant être considérées comme partie intégrante des pôles majeurs, dans la mesure où elles disposent d'équipements et services propres à leur fonctionnement mais également d'équipements ou services complémentaires à la ville centre, participant ainsi au rayonnement de l'ensemble du pôle structurant.

Les pôles d'équilibre

Ces communes jouent un rôle complémentaire aux pôles majeurs, un rôle relais au sein du SCoT, en lien avec leur localisation (carrefour, portes d'entrée du territoire), la présence d'équipements (zone d'activités économiques, collège, voire lycée, gare ferroviaire...), de commerces et services, notamment de santé (cabinets, laboratoires, vétérinaire...) et ceux permettant l'accès aux sports et aux loisirs, qui rayonnent sur les communes voisines et jouent ainsi un rôle de structuration locale du territoire.

Ce rôle ne peut ainsi se limiter à la présence d'un équipement/service de rang communal tel qu'une école. Il doit être le résultat d'une combinaison de plusieurs équipements de rayonnement intercommunal et/ou à l'échelle des communes environnantes et doit se caractériser par un poids démographique plus important au sein de son bassin de vie.

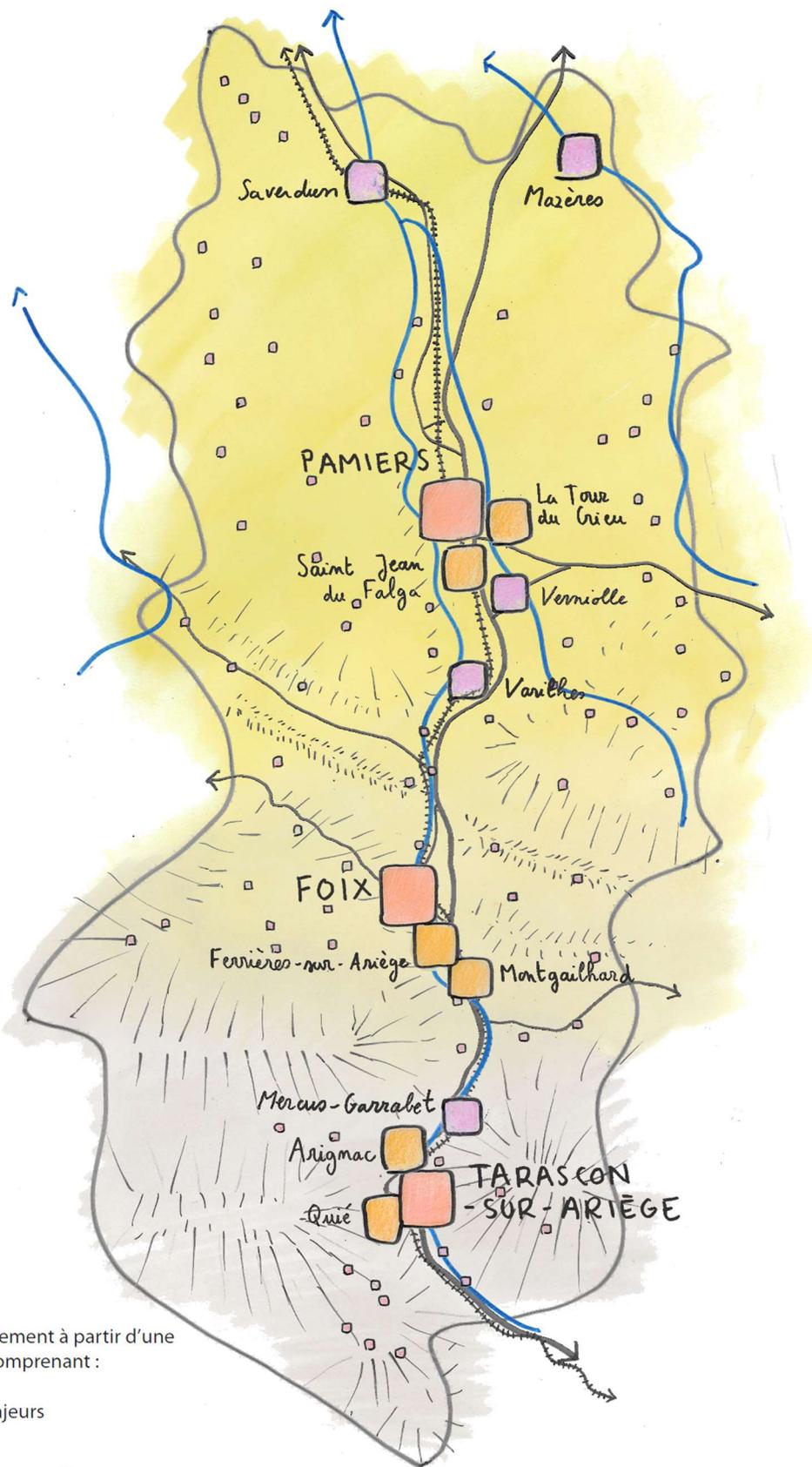
Le maillage villageois

Ces communes ont principalement une attractivité démographique et une économie résidentielle due à leur cadre de vie. Elles comptent des équipements répondant aux besoins premiers de leur population comme une école élémentaire, une salle des fêtes ou un foyer rural, un service ou commerce de proximité, ou un bureau de poste, mais dépendent des pôles voisins pour travailler, consommer, étudier en secondaire et au-delà ...

Ainsi, dans le fonctionnement territorial, ces communes jouent un rôle principalement local, à leur échelle.

En définitive, si la polarisation de l'urbanisation nouvelle au sein des communes structurantes du territoire sera recherchée (niveaux 1 à 3), le SCoT porte également un principe visant à permettre à tous les territoires d'envisager un développement (accueil de population, petits

commerces et services, petits équipements à vocation touristique, par exemple), aussi mesuré soit-il (niveau 4). Même les communes du maillage villageois dans l'armature territoriale auront donc une vocation d'accueil, à leur mesure. De plus, certaines communes, notamment en territoire de montagne, peuvent jouer un rôle de polarité locale, ou détenir une attractivité plus marquée à certaines périodes de l'année, sans pour autant être identifiées par l'armature stratégique de niveau SCoT. Leur identification sera donc renvoyée aux documents d'urbanisme intercommunaux locaux.



Structurer le développement à partir d'une armature territoriale comprenant :

- des pôles majeurs
- des communes satellites
- des pôles d'équilibre
- un maillage villageois

(Recentraliser le développement urbain à l'échelle de chaque commune

La polarisation à grande échelle et le déploiement des mobilités alternatives ne suffisent pas pour limiter les déplacements motorisés. La question des distances parcourues est également importante.

Ainsi, à l'échelle locale, l'objectif de sobriété énergétique, de réduction d'émission de Gaz à Effet de Serre et le fait de conforter les espaces déjà urbanisés avant d'envisager un développement en extension doivent pousser le territoire à réfléchir son développement en termes de proximité, de villes et villages des courtes distances.

Il s'agit dès lors de faire en sorte de réduire le besoin de déplacement des usagers en réunissant dans un espace resserré autour des centralités communales tant les lieux de vie, de consommation, d'emploi, les équipements... Le SCoT encourage, en appui du Plan vélo, la création d'aménagements améliorant et sécurisant les déplacements à pied et à vélo dans les espaces urbanisés.

Cette logique participera par ailleurs à une meilleure qualité urbaine et donc à la qualité de vie sur le territoire.

2. Construire un avenir économique tourné vers les habitants

Afin de pouvoir attirer de nouveaux habitants, et notamment parer au durcissement de la dynamique de vieillissement se profilant pour les années à venir, le SCoT affirme la volonté politique d'accueillir de nouvelles entreprises, de nouveaux emplois. L'accueil économique est donc conçu par les élus du territoire comme un préalable à son attractivité démographique et au maintien de son dynamisme.

Pour ce faire, les filières aujourd'hui pourvoyeuses d'emplois sont à accompagner, de nouvelles activités sont à accueillir, le tout pour un développement de l'emploi qui profite à toutes et tous.

2.1. Accompagner les mutations des piliers économiques du territoire

La Vallée de l'Ariège est aujourd'hui un territoire bien pourvu en emploi. Le SCoT assume cette vocation économique historique à l'échelle du département et se tourne résolument vers l'avenir et les perspectives actuelles de développement offertes par la volonté de production alimentaire locale, de relocalisation industrielle pour asseoir sa prospérité sur un modèle de développement économique soutenable et responsable.

(*Soutenir l'industrie et l'artisanat, dans un contexte de mutation économique*

Terre d'industrie depuis l'époque des maîtres de forges, la Vallée de l'Ariège compte encore aujourd'hui nombre d'activités industrielles, sur l'ensemble de son territoire. Si certaines sont tournées vers Toulouse et sa filière aérospatiale, c'est loin d'être le cas pour toutes. Par ailleurs, le secteur artisanal connaît une mutation profonde avec l'émergence d'une multitude de microentreprises qui sont autant d'initiatives potentiellement porteuses d'un développement plus large à moyen terme.

La Vallée présente ainsi un réseau dense de petites et moyennes entreprises, une dynamique propre, endogène et un savoir-faire reconnu qui sont autant d'arguments à faire valoir à l'heure de la réindustrialisation souhaitée nationalement.

Les élus ont ainsi affirmé leur ambition de renforcer les activités industrielles et artisanales, en recherchant à la fois le développement :

- des grands groupes industriels (Aubert et Duval, Vitesco, Praxair...) et des principales filières industrielles sur le territoire, en particulier au niveau des polarités économiques majeures et des grands sites de développement d'envergure métropolitaine ou régionale.
- des activités artisanales diffuses en milieu rural qui sont portées par un réseau dense de TPE et de PME réparti sur tout le territoire, notamment l'artisanat de vitrine et d'appui aux activités industrielles (sous-traitance, maintenance).

Ces filières doivent permettre de générer des emplois sur le territoire au cours des prochaines décennies, afin de maintenir la spécificité industrielle et artisanale locale.

Pour ce faire, les collectivités doivent être attentives aux besoins que ces acteurs expriment, et organiser la mise en réseau des filières économiques industrielles pour qu'elles bénéficient d'une meilleure attractivité, d'un effet d'entraînement. Les acteurs économiques sont en effet confrontés à de multiples défis : vieillissement démographique, difficultés de transmission et

de recrutement, difficultés énergétiques, préservation des ressources en eau potable et évolutions profondes du modèle de développement (renouvellement urbain, application du ZAN, ...).

(Soutenir la compétitivité de l'agriculture et conforter son importance dans l'économie locale

Du Nord au Sud, l'activité agricole fait partie intégrante du secteur productif de la Vallée. Des grandes cultures dans les plaines de l'Ariège et de l'Hers à l'élevage des estives, elle est pourtant confrontée à de nombreux défis : changement climatique, déprise, vieillissement des exploitants, évolution des circuits de commercialisation, des pratiques culturelles, de la PAC, hausse du coût de l'énergie, raréfaction de l'eau...

Dans un souci de pérennisation de cette activité qui fait vivre 12% des actifs du territoire et façonne ses territoires, le SCoT souhaite protéger les terres agricoles et faciliter l'identification des sites à enjeux en déprise agricole, face aux projets qui viendraient à nuire à la pérennité des exploitations en place. A ce titre, le SCoT entend limiter les conflits avec les espaces urbanisés et maintenir la fonctionnalité des espaces agricoles (en limitant les extensions urbaines, le mitage, en travaillant les zones de frange avec l'urbain et en protégeant les réseaux d'irrigation et l'accès aux parcelles agricoles).

Face aux enjeux économiques et climatiques, le SCoT souhaite accompagner le monde agricole pour prendre le virage d'une agriculture bas carbone.

Il favorise une hausse ainsi qu'une diversification de la production agricole locale contribuant à l'autonomie alimentaire du territoire, notamment au travers de la labellisation Nòu !, de la marque « Consommer parc » du PNR des Pyrénées Ariégeoises ou du confortement de la commercialisation en circuit court (drive paysan, boutique à la ferme...) qui participe à la souveraineté alimentaire du territoire prônée par le Projet Alimentaire de Territoire du PETR de l'Ariège. Le SCoT acte également le besoin d'un soutien spécifique à l'agriculture biologique, créatrice d'emplois et respectueusement de l'environnement, mais pour autant soumise à de réelles difficultés économiques (suppression des aides au maintien, difficile valorisation de ses produits, renchérissement des coûts de production...) ainsi qu'à l'agroécologie et à l'agriculture de conservation des sols qui mettent en œuvre des pratiques culturelles durables, prenant en compte les enjeux environnementaux et climatiques actuels.

(Réorienter la dynamique d'implantation commerciale

La ville est fille du commerce. A l'heure des vastes zones commerciales périphériques, ce vieil adage semble bien loin. A telle enseigne qu'aujourd'hui, il est urgent de juguler l'hémorragie commerciale créatrice de vacance en centre-ville et de consommation d'espace en périphérie. A cela, s'ajoute le défi lié au développement de l'e-commerce qui incite les habitants à ne plus se déplacer dans les commerces, quels qu'ils soient. Certaines mesures au travers des dispositifs ORT, Petite de Demain ou encore Manageur de centre-ville ont permis de réduire de manière substantielle, cette vacance commerciale sur certaines communes mais restent à être généralisées.

Aussi, le SCoT entend conforter l'appareil commercial de la Vallée en lien avec l'armature territoriale qu'il définit, au sein d'espaces déjà urbanisés, de mixité, de proximité, générateurs de lien social et de « bien-vivre ». Pour ce faire, il s'appuie sur la maturité de l'offre en grandes surfaces existantes pour stopper le développement futur de nouvelles Zones d'aménagement Commercial et limiter le report des activités commerciales sur les espaces intermédiaires commerciaux. Dans ce sens, le SCoT se prononce en défaveur des pôles commerciaux qui s'implantent suivant une logique d'opportunité le long des axes routiers les plus fréquentés, dégradant les paysages, nuisant à l'attractivité des centralités urbaines et générant des flux

de voitures. En définitive, l'objectif visé est ainsi de faire du commerce un argument de la qualité urbaine en s'appuyant sur les centralités commerciales traditionnelles.

(*Encadrer le développement **logistique**, maillon essentiel du développement économique*

La logistique et le transport de marchandises s'organisent à plusieurs échelles, des grands flux internationaux depuis les sites de production jusqu'à la logistique du dernier kilomètre, en centre urbain notamment. Difficilement compatibles avec l'habitat, les établissements logistiques s'implantent en lien avec les principales infrastructures de transport du territoire.

Quoique souvent décrié, le secteur est en plein essor, porté notamment par le développement du commerce en ligne. Il constitue en effet un maillon essentiel du développement économique du territoire et de nos modes de consommation. Il est donc de la responsabilité du SCoT de répondre au mieux aux attentes de ce secteur, dont les plus grandes plateformes régionales échappent à son périmètre, mais dont certains acteurs sont néanmoins implantés sur le territoire.

Le caractère urbain, mais aussi très rural de certaines de nos communes implique de réfléchir à l'organisation de la chaîne logistique et de la desserte des derniers kilomètres en prenant en compte les spécificités territoriales et, en les intégrant dans les réflexions en amont des projets urbains et logistiques.

Enfin, le SCoT demande que la logistique minimise son empreinte environnementale par l'utilisation de modes de transports décarbonés. Les flux de marchandises doivent ainsi s'inscrire dans la recherche d'une meilleure utilisation de tous les modes de transports présents sur le territoire. A ce titre, le fret ferroviaire doit être développé, tout comme il l'est actuellement à travers les installations terminales embranchées (ITE) existantes ou à venir pour les zones de carrières alluvionnaires et de la ZAE de Gabriélat à Pamiers.

2.2. Conforter la solidité du tissu économique par l'émergence de nouvelles filières

Au-delà de son dynamisme endogène, le développement économique futur de la Vallée doit pouvoir compter sur une diversification plus forte de ses filières afin de moins subir les cycles économiques et de minimiser l'impact des crises. Plusieurs filières d'avenir sont ainsi identifiées.

(*Déployer une **stratégie économique structurée***

Le SCoT identifie certaines filières à développer, il affiche également le besoin d'une réflexion partenariale plus poussée avec les acteurs de chacune des filières visées mais aussi avec les acteurs de l'urbanisme et plus largement de l'aménagement du territoire pour bénéficier à terme d'une vision transversale des problématiques et d'une meilleure acuité dans la définition des projets d'accueil des entreprises. L'intérêt est triple : une meilleure cohérence avec le développement territorial au sens large, une meilleure anticipation des besoins économiques à venir, de meilleurs arguments pour se faire connaître favorablement par les porteurs de projets économiques.

Le SCoT prône ainsi, dans le cadre de sa mise en œuvre, une meilleure mise en synergie des actions partenariales et des politiques d'aménagement économique des différentes intercommunalités qui constituent le territoire. Ceci afin de poursuivre le développement d'un réseau d'entreprises à l'échelle des intercommunalités mais aussi d'ancrer cette mise en

réseau à l'échelle de la Vallée de l'Ariège (animation, accompagnement à l'installation et recherche de foncier ou de biens vacants ou sous occupés) afin de s'inscrire dans une stratégie économique cohésive entre les différents territoires du SCoT et développer une complémentarité s'appuyant sur les atouts propres aux trois intercommunalités (de l'influence toulousaine au Nord à l'attractivité touristique au sud).

(Affirmer et valoriser le fort potentiel touristique comme levier économique

Le tourisme est une composante à part entière de la vitalité économique du territoire et concourt à son rayonnement. Pour autant, la filière touristique représente pour la Vallée de l'Ariège un capital encore dormant. Alors que nombre de touristes se détournent du tourisme de masse, la Vallée a de forts atouts à faire valoir. Tourisme vert, culturel, thermal, patrimonial, artisanat, gastronomique, sportif... sont autant de segments à conforter. Le SCoT encourage ainsi le développement de toutes ces filières, notamment en s'appuyant sur la récente campagne de marketing territorial « Libre de... » développée par l'Agence de Développement Touristique de l'Ariège.

Afin d'accueillir les touristes et visiteurs, le SCoT encourage la modernisation et la diversification des infrastructures et de l'hébergement touristique sous toutes ses formes (hôtels, résidences, hôtellerie de plein air, meublés, hébergements insolites, chambres d'hôtes...), adaptés aux différents types de tourisme : agrément et affaires. Un développement qui devra néanmoins rester cohérent avec les enjeux de sobriété foncière exprimés par le SCoT.

Par ailleurs, le SCoT souhaite également améliorer l'accessibilité aux sites touristiques pour les voyageurs au long cours. Les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle seront à développer (itinéraires de transport à la demande, offre saisonnière de transport en commun, grands itinéraires cyclables, notamment la Véloroute V81 et sa connexion à la voie à mobilité active portée par la Communauté de communes de la Haute Ariège, chemins ruraux et de randonnées...).

Ces éléments permettront d'intégrer l'activité touristique dans un changement de modèle territorial dans une logique durable, au même titre que pour les autres activités, de développer un maillage et une mise en réseau, en lien avec l'offre d'activité de loisirs (culture, sport, artisanat) et les hébergements. Cette mise en synergie sur le territoire permettrait notamment de sédentariser les flux touristiques et d'allonger la durée des séjours.

En complément de l'offre touristique précitée, la production d'une offre urbaine séduisante concourt également à faire de la Vallée de l'Ariège une destination à part entière apte à répondre à nombre d'attentes.

(Appuyer la structuration d'une activité sylvicole

La forêt est la matrice du sud du territoire de la Vallée. Malgré de réels débouchés potentiels par les secteurs de la construction et du bois énergie, de nombreux freins empêchent la structuration d'une filière sylvicole ariégeoise dimensionnante et potentiellement actrice de la décarbonation territoriale. Ainsi, elle ne représente qu'un atout économique actuel faible.

Aussi, au regard de l'intérêt économique mais également écologique, paysager, de gestion du massif forestier, le SCoT encourage l'animation de la filière, notamment le regroupement des propriétaires fonciers. Il promeut la place du bois à l'échelle locale (à des fins de procédés de rénovation et construction, par exemple), ainsi que le rôle des entreprises locales de la filière bois.

Il entend faciliter l'installation d'équipements et la réalisation de travaux nécessaires au développement de la filière et à l'ouverture des massifs, sous condition d'une gestion différenciée et raisonnée de la ressource, du respect du milieu naturel et des activités humaines à proximité et en cohérence avec les schémas de desserte des massifs.

(Favoriser l'émergence et le développement de filières d'avenir

Comme énoncé plus haut, la liste des filières qui pourraient faire l'objet d'un renforcement au sein de la Vallée est loin d'être exhaustive, peut-être par manque de vision commune, surtout par réalisme au regard de secteurs dont le développement peut être fulgurant et très innovant. Le développement des industries vertes va concerner, au même titre que l'ensemble du territoire national, la Vallée de l'Ariège. Cet objectif invite à accueillir de nouvelles industries novatrices, et encourage à la décarbonation des industries existantes. Le SCoT doit ainsi permettre l'épanouissement des nouvelles filières, tournées vers le domaine de la transition énergétique et environnementale.

Dans ce sens, le SCoT identifie l'opportunité d'accueillir d'autres activités telles que celles en lien avec le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), mais aussi de l'économie circulaire, afin de commuer une certaine fragilité sociale en force économique et écologique.

Par ailleurs, promouvoir un aménagement du territoire soucieux des enjeux énergétiques induit comme ambition de développer les énergies renouvelables, à valeur ajoutée et aux remontées locales. Cette ambition nationale se décline localement à l'échelle de la Région, et de la Vallée de l'Ariège via son Programme Territorial des Energies Renouvelables adopté en 2023. Outre les enjeux de production, le secteur de l'énergie pourrait également se développer à l'aune de la fabrication, du réemploi, de la maintenance, de la distribution, du recyclage des déchets liés au fort développement des énergies renouvelables.

Plus généralement, le SCoT encourage l'ensemble des initiatives permettant de mieux valoriser les ressources locales (industrie verte, bois de construction et bois énergie, recyclage et valorisation des déchets, entretien des milieux naturels...), au regard de la recherche d'innovation et de responsabilité environnementale qui caractérise le territoire (réemploi, réutilisation, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité et de la coopération).

Enfin, le contexte national de vieillissement démographique entraîne l'émergence de plus en plus de produits et de services à destination des personnes âgées. Cette dynamique démographique est également forte localement, ce qui pourrait représenter une opportunité pour accompagner et déployer une stratégie de silver économie afin d'inscrire le territoire dans une logique de solidarité avec les aînés : développer les équipements et services à la population (autonomie comme accompagnement spécialisé) tout en valorisant les emplois et activités des services à la personne et de la santé.

Ce serait une façon pour la Vallée de ne pas subir son vieillissement, mais d'en faire une opportunité créatrice de lien social, transgénérationnel et d'emploi, notamment en matière de formation.

2.3. Encourager un développement économique qui profite à tous

Allier cadre de vie et développement économique est l'un des fils conducteurs politiques du SCoT. Le développement économique est conçu par les élus comme un élément de la qualité de vie au sein du territoire. Aussi, le développement économique se doit d'être porteur d'aménités à l'égard des habitants de la Vallée, d'ordre sociale, sanitaire, économique, alimentaire...

(Optimiser les capacités et la qualité d'accueil des zones d'activité

Le développement économique est quasi exclusivement synonyme d'extension urbaine et de moindre qualité architecturale et paysagère. Aussi, le SCoT entend développer une offre foncière et immobilière économique adaptée tout en maîtrisant la consommation foncière des ZAE par une évolution de l'aménagement économique sur son territoire permettant d'optimiser ses capacités d'accueil.

L'objectif est avant tout de permettre le renouvellement et la requalification des espaces économiques existants, en particulier pour les espaces vieillissants qui ne répondent plus aux attentes des entreprises.

Ainsi, le SCoT entend conforter une offre foncière et immobilière de qualité qui réponde aux besoins d'implantation des entreprises dans les différents bassins de vie, en s'appuyant sur le maillage existant de zones d'activités. Pour ce faire, des tenements fonciers doivent être mobilisables et « dérisqués » (dureté foncière, mise à niveau des infrastructures et des réseaux...), y compris pour des surfaces parfois importantes de 10 à 20 ha pour accueillir de potentielles grandes entreprises.

Les politiques d'aménagement devront intégrer l'évolution des besoins des entreprises, avec des attentes accrues en termes d'accessibilité numérique, de mise en réseau des structures, de développement des services et équipements mutualisés sur les sites d'activité, y compris en milieu rural. En effet, il est indispensable de pouvoir offrir des conditions d'accueil satisfaisantes aux entreprises notamment aux demandes issues d'un développement endogène afin qu'elles puissent se maintenir et se développer sur place.

Afin d'anticiper et de provoquer cette montée en gamme des zones économiques de la Vallée, le SCoT identifie le besoin d'anticiper les disponibilités foncières, à l'appui des inventaires des ZAE des intercommunalités, de permettre l'évolution des sites économiques en adaptant les règles et outils d'urbanisme des ZAE aux défis contemporains de la sobriété foncière et énergétique, mais aussi de déployer une image locale de qualité, vecteur d'attractivité, à la fois dans les choix d'aménagement et d'intégration paysagère et dans la valorisation des activités économiques implantées (visibilités, accompagnement, vie économique locale, animation et réseautage...).

En termes de qualité urbaine, le SCoT souhaite :

- Entrer dans un changement de modèle des zones économiques avec des aménagements permettant de valoriser ces espaces, autant que les autres espaces urbains mixtes ou résidentiels : cheminements, lieux de respiration, lieux de rencontres et vie professionnelle,
- Améliorer la qualité des zones d'activités du territoire en termes d'ambitions architecturales, végétales et urbaines,
- Trouver un équilibre entre la qualité urbaine et paysagère des zones et le besoin exposition visuelle de certaines activités économiques (effet vitrine), en particulier en bordure des axes les plus fréquentés ou en entrée de ville et de bourg,
- Mettre en place des services mutualisés au sein des zones, tant concernant leur accessibilité (desserte cyclable, en transport en commun, covoiturage) que pour la gestion de l'eau, de l'éclairage, des ressources, des déchets...

En outre, le SCoT souhaite impulser une offre locative de foncier et locaux à vocation économique pour s'inscrire en complémentarité du reste de l'offre foncière, répondre aux besoins d'accompagnement d'activités locales fragiles, et attirer des entreprises en création ou extension avec cette offre concurrentielle car peu développée voire inexistante sur les territoires voisins.

(Encourager le développement d'emplois qualifiés

Le territoire peine à ancrer les actifs qualifiés qui arrivent pour les maintenir sur le territoire. En effet, nombre d'entre eux rencontrent des difficultés pour rester au sein de la Vallée, s'implanter, voire revenir après leurs études ou un premier poste. Pour y remédier, le SCoT prône un renforcement et une diversification de l'offre de logements, d'équipement, mais également un accompagnement et une diversification des domaines d'activités proposés par les centres de formation locaux ainsi qu'une montée en gamme des emplois existants sur le territoire, notamment par le développement du tertiaire, des activités de service, de l'innovation...

Autre levier, le développement d'une offre de logements adaptée aux saisonniers, étudiants en apprentissage et jeunes actifs récemment arrivés pour les ancrer sur le territoire, en complémentarité d'emplois et de formations proposées (petits logements, dans les centres-villes à proximité des lieux de loisirs, mobilités alternatives et modes actifs à proximité ...).

(Produire et consommer local

Face aux enjeux de soutien à l'économie locale, de préservation des ressources et de réduction des émissions directes de gaz à effet de serre, des déchets... le « local » peut constituer une alternative pour se nourrir, se loger, se chauffer, se déplacer. En effet, au vu de la diversité de la production ariégeoise, de nombreux besoins des habitants peuvent trouver des réponses à l'échelle locale. La vitalité de notre tissu économique dépendra donc de la cohérence et de la responsabilité de nos choix, en tant que consommateurs.

Concernant l'alimentation, il s'agit de valoriser les atouts du territoire du SCoT, que sont notamment la variété des activités agricoles du Nord au Sud. Le local est synonyme de produits plus frais, récoltés à maturités, donc meilleurs pour la santé, et ayant fait l'objet de moins de transport, donc plus respectueux de l'environnement et meilleur marché. Autant d'atouts que le SCoT souhaite conforter pour les habitants du territoire, et ses agriculteurs. Pour ce faire, le SCoT souhaite d'abord accompagner le secteur agricole, à travers le développement de filières de proximité plus conséquentes, à l'échelle territoriale ou régionale. Cela passe par l'application du Projet alimentaire de territoire (place des produits locaux dans les menus de restauration collective...) et plus particulièrement par la mise en réseau des différents acteurs de ces filières pour une structuration organisée à l'échelle de la Vallée : la réorientation de la stratégie commerciale du SCoT entend en outre favoriser les circuits courts de distribution, par le biais du petit commerce encore peu nombreux ou méconnus de leur clientèle.

Cette logique de consommation locale doit aussi s'appliquer à d'autres secteurs, comme l'équipement de la personne, la construction, l'alimentation animale.

(S'appuyer sur la responsabilité des entreprises en matière de développement soutenable

Le SCoT affirme le besoin de tenir compte de la sensibilité des milieux et de la proximité ou non de lieux d'habitation ou d'activité humaine dans la définition de la nature et de l'implantation d'activités génératrices de risques, de pollutions ou de nuisances.

Pour aller plus loin dans la logique d'un développement économique soucieux des questions environnementales et de qualité de vie, le SCoT soutient l'accueil et le développement d'activités appliquant une logique de sobriété énergétique et environnementale par l'allègement de leur bilan carbone, afin de préserver nos ressources, la qualité de l'air, de

l'eau... et in fine notre qualité de vie à toutes et tous. Cette responsabilité contribue également à la préservation des emplois et à la formation des jeunes.

3. Penser l'attractivité autrement

Pour les élus de la Vallée de l'Ariège, l'attractivité du territoire ne doit pas se résumer aux seuls critères économiques, ni constituer une fuite en avant au motif du seul développement économique. Aussi, ils souhaitent asseoir son image et son rayonnement sur d'autres critères qui reflètent les valeurs qui sont les leurs (respect de l'environnement, développement soutenable et qualitatif, bien-vivre pour les habitants) et construire ainsi une attractivité au service du territoire.

3.1. S'appuyer sur la qualité environnementale, marqueur du territoire

Trop souvent, la question environnementale est réduite, dans les documents de planification, à une ressource, donc à un potentiel à exploiter, à valoriser au sens premier du terme. Pourtant, si bénéficier de ressources et les gérer au mieux dans leur exploitation est un pilier du développement, les élus sont conscients de l'intérêt de préserver la qualité environnementale pour ce qu'elle est, et non pour ce qu'elle peut rapporter. Des éléments aussi sensibles que les continuités écologiques, la biodiversité, le patrimoine, le paysage constituent à ce titre une richesse pour la vallée de l'Ariège. Une richesse qu'il est bien sûr possible de valoriser en termes d'attractivité, mais aussi une richesse à respecter hors de tout projet territorial.

(Faire des sites et paysages emblématiques des vecteurs d'attractivité

Au carrefour des espaces métropolitain et pyrénéen, l'Ariège bénéficie d'une image emblématique, forte, spécifique. Elle s'adosse à des paysages, un patrimoine à valoriser pour révéler les atouts de ce territoire, qui sont autant de vecteurs d'attractivité et de différenciation. Il s'agit donc d'un enjeu de qualité, de marketing territorial mais également de reconnaissance des spécificités du territoire.

Les espaces naturels, agricoles et forestiers revêtent de multiples fonctions (économie, alimentation, paysage, coupures vertes, contribution à l'identité territoriale, biodiversité, puits de carbone, etc.). A titre d'exemple, l'agriculture entretient et valorise en effet des corridors écologiques, des coupures vertes ou des limites stratégiques à l'urbanisation, des zones soumises à des risques industriels ou naturels (incendies)... Au-delà de leur seul rôle de production, le SCoT souhaite donc la pérennité de ces espaces et leur diversité, afin qu'ils puissent jouer l'ensemble de ces fonctions connexes et transversales.

De plus, la variété des paysages offre une diversité de cadres de vie, richesse de notre Vallée de l'Ariège, et de ses vallons. Le SCoT souhaite donc la prise en compte et l'entretien de ces paysages contrastés. Ils constituent en effet un marqueur identitaire fort, doublé d'un vecteur d'attractivité, résidentielle comme touristique.

Pour ce faire, cet objectif commun doit bénéficier d'une déclinaison spécifique aux enjeux propres à chacune de ces entités : préservation et renforcement des boisements ponctuels et haies en plaine agricole céréalière, accompagnement de la renaturation des gravières, lutte contre la sylviculture intensive, arrêt de la fragmentation par artificialisation des sols et de l'étalement urbain, limitation de l'exposition aux pollutions et nuisances de toutes natures et intégration qualitative des nouvelles sources d'énergies renouvelables.

Le SCoT prône également un travail « *dans la dentelle* » du lien entre ces espaces naturels et les espaces urbains. Il s'agira de soigner l'intégration des aménagements et constructions au sein de ces franges urbaines et rurales, au regard des enjeux de préservation mais aussi de création ou réaménagement de marqueurs paysagers altérés ou disparus (franges végétales

bocagères dans un paysage agricole cultivé, murets, pierres et alternances de vues ouvertes/fermées au sein des espaces agro-pastoraux, inscription des nouvelles constructions en cohérence avec les logiques d'implantation traditionnelles afin de préserver le cadre villageois et les hameaux...). Ce travail est d'autant plus important que ces franges sont amenées à devenir pérennes avec la diminution de la consommation d'espace et l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette.

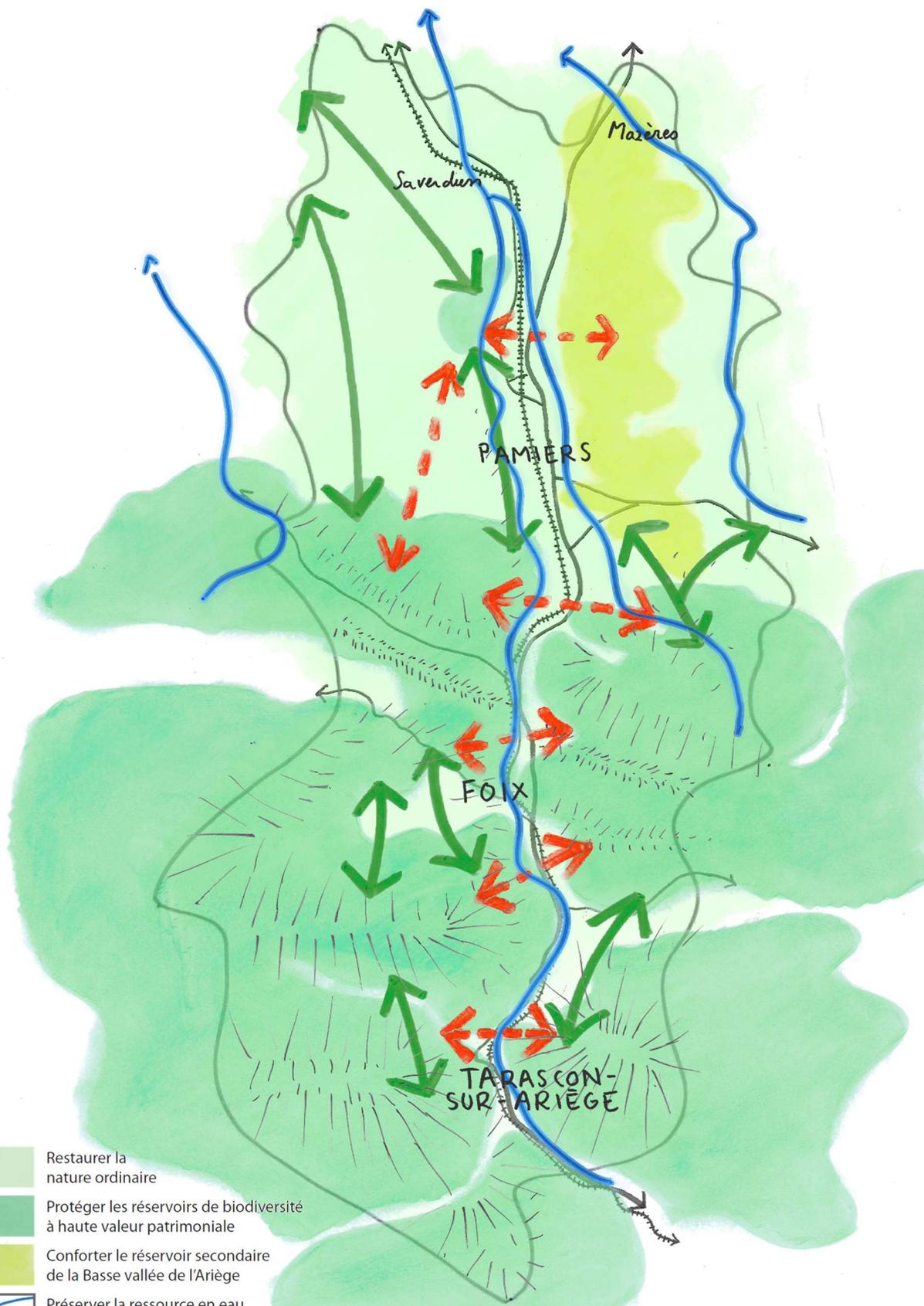
(Penser la biodiversité comme une richesse

La Vallée de l'Ariège abrite un patrimoine naturel tantôt remarquable, tantôt plus ordinaire, caractérisé par sa diversité animale et végétale, qu'elle soit aquatique ou terrestre. Le chevelu hydrographique, les zones humides, les espaces cultivés ou boisés forment un réseau écologique pénétrant jusqu'au cœur des villes, des villages et des hameaux. Dans un territoire soumis à une agriculture intensive, des activités extractives et une pression d'urbanisation, la préservation et la remise en bon état du réseau des continuités vertes et bleues permettent de maintenir la fonction environnementale du réseau.

En s'appuyant sur les travaux partenariaux (du PNR des Pyrénées Ariégeoises, des Syndicats de rivières, de la Fédération régionale de chasse, de l'Association des Naturalistes d'Ariège ...), le SCoT définit un projet de trame verte et bleue constituée de réservoirs de biodiversité qui regroupent à la fois des espaces à forte valeur patrimoniale pour la faune et la flore (espaces naturels reconnus et/ou protégés : sites Natura 2000, ZNIEFF, zones humides ...) et des espaces de biodiversité plus ordinaire, où les milieux naturels sont les mieux représentés (secteurs de bocage dense, secteurs d'expansion des crues, massifs boisés, zones à forte densité de zones humides, etc.). Il identifie en complément des corridors écologiques qui assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité, et offrent aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements et à l'accomplissement de leur cycle de vie, tels que les haies, les cours d'eau, les ripisylves et zones humides... De façon complémentaire, le SCoT identifie les secteurs qui présentent des obstacles écologiques afin de favoriser la continuité de ce maillage, dans une logique de projet, et de renforcer les connexions entre les milieux naturels dans les secteurs où ils sont fragmentés.

Au-delà de la « simple » continuité physique, le SCoT affirme un enjeu de qualité de ces milieux, notamment des milieux aquatiques au regard de l'aggravation potentielle des phénomènes de crue et de la raréfaction anticipée de la ressource en eau, et donc de la concentration de polluants. De plus, d'autres éléments participent à la fragmentation et à la perturbation des écosystèmes et devront à ce titre être considérés dans les politiques d'aménagement. C'est le cas notamment de la pollution lumineuse venant perturber le cycle nocturne de certaines espèces animales, attirées ou effrayées par ces lumières. L'amélioration de la gestion de l'éclairage, déjà en cours sur certains territoires de la Vallée, permettra d'améliorer le réseau de la trame noire.

De la qualité de ce maillage dépendra en définitive la richesse de la biodiversité de la Vallée, véritable carte d'identité territoriale.



- Restaurer la nature ordinaire
- Protéger les réservoirs de biodiversité à haute valeur patrimoniale
- Conforter le réservoir secondaire de la Basse vallée de l'Ariège
- Préserver la ressource en eau et les milieux associés (zones humides, ripisylve...)
- Continuités écologiques à maintenir
- Continuités écologiques à restaurer

3.2. Penser notre positionnement régional en termes de coopérations et de complémentarités territoriales

La Vallée de l'Ariège se pose en carrefour géographique : entre le mirapicien, la Haute Ariège, l'Arize-Lèze et le Couserans, entre la Métropole toulousaine et les Pyrénées, entre la France, l'Andorre et l'Espagne. Il en résulte autant d'opportunités de coopérations territoriales, à de multiples échelles, sur des sujets variés et propres à révéler les spécificités territoriales de chaque territoire, dans une logique de complémentarité.

(*Mettre en synergie les dynamiques économiques*

La Vallée constitue le principal pôle économique du département et les élus souhaitent en faire un territoire économiquement plus fort. Ainsi, la stratégie économique à l'échelle du SCoT réaffirme le rôle structurant des trois agglomérations appaméenne, fuxéenne et tarasconnaise, comme pôles d'emplois majeurs à conforter. Ces pôles s'inscrivent dans des logiques plus vastes, rayonnent au-delà de leurs frontières, ce qui appelle un développement coordonné avec les territoires adjacents, avec leurs offres économiques respectives.

Ainsi, le SCoT souhaite un développement économique réfléchi et orchestré à une échelle plus large que celle des trois intercommunalités, pour s'inscrire dans une logique de complémentarité et non de concurrence territoriale.

Il est un secteur, le tourisme, pour lequel le lien avec les territoires voisins, au premier rang desquels la Haute Ariège, le Pays d'Olmes et le Pays de Mirepoix, ou le Couserans, apparaît évident. Les élus affirment ainsi à travers le SCoT, leur souhait de développer l'économie touristique locale en favorisant la coopération territoriale à l'échelle du SCoT, et le développement d'une offre touristique saisonnière coordonnée. Ce tourisme sera également réfléchi afin d'améliorer son caractère durable, grâce à des activités touristiques tournées vers la transition écologique, à la facilitation des mobilités alternatives sur de courtes distances, à la rénovation des hébergements touristiques et saisonniers...

Autre domaine potentiel de coopérations économiques, l'alimentation, pour laquelle la proximité de la Métropole toulousaine est susceptible d'offrir de nombreux débouchés à la production agricole locale, dans une logique de circuits de commercialisation de proximité.

(*Promouvoir les logiques de complémentarités*

Au-delà des logiques purement économiques, d'autres synergies sont à conforter au regard des spécificités des territoires voisins.

Concernant la ressource en eau, la rivière Ariège participe largement à l'approvisionnement de la métropole toulousaine, au soutien d'étiage de la Garonne, aux usages agricoles en aval, au fonctionnement de la centrale de Golfech. Autant d'interdépendances à se remémorer à l'heure de la raréfaction de la ressource et du dynamisme démographique du système urbain toulousain... Et à l'inverse, en termes de production hydroélectrique, le regard de la Vallée se tourne vers l'amont...

En termes de mobilité, afin de poursuivre son désenclavement, mais aussi pour faciliter l'implantation des entreprises et réduire les temps de déplacement à l'échelle locale, comme nationale, le territoire souhaite travailler son lien transfrontalier. Plus largement, même si la Vallée n'est pas en contact direct avec la région espagnole de Catalogne et l'Andorre, son rapprochement et le développement de coopérations transfrontalières restent des enjeux importants, avec l'E9 et le réseau ferroviaire.

D'autres liens existent également avec la Métropole toulousaine, concernant l'enseignement supérieur notamment, la mobilité, les services ou équipements de rangs supérieurs, ou de

façon plus générale, l'attractivité et le rayonnement territorial. Plus largement, le dialogue avec les territoires voisins autour de Toulouse, Saint-Girons, Mirepoix, Auterive, Ax-les-Thermes, ou via les réseaux et démarches régionaux d'aménagement du territoire, sont essentiels afin de renforcer l'attractivité ariégeoise.

Enfin, en matière de fonctionnement écologique, de fonctionnement territorial, la réflexion en réseau gagnera à être renforcée d'une part avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, ou tout autre acteur de la biodiversité, et notamment les Syndicats Mixtes d'Aménagement de Rivières ou encore, l'Association des Naturalistes de l'Ariège en qualité de Conservatoire d'Espaces Naturels, mais aussi avec les territoires de PLUi, les territoires de SCoT voisins, qui sont souvent confrontés à des problématiques similaires. A titre d'exemple, il est ainsi essentiel d'établir des coopérations à une échelle de territoire plus large, notamment sur la question de l'équilibre du développement local et régional.

Le SCoT souhaite donc un renforcement du travail en réseau actuel, voire une formalisation de ces interdépendances, notamment au travers de différents documents de planification et de programmation.

3.3. Répondre aux besoins des habitants par une évolution engageante du modèle de développement

Le fait d'évoluer vers un développement moins consommateur de foncier ne doit rimer avec perte de qualité de vie ou d'attractivité. Ainsi, les élus conçoivent ce changement de modèle comme une opportunité. D'abord celle d'une exemplarité au regard des défis environnementaux forts, mais surtout une opportunité d'activer des leviers de renforcement de la qualité du tissu urbain, de l'offre en équipements, de la mixité sociale... En un mot, de renforcer le bien-vivre.

(Favoriser le **bien-être des habitants** en plaçant la santé au cœur de l'urbanisme

La santé est un élément central dans la politique d'aménagement des villes. En créant des espaces verts accessibles à tous, en favorisant les transports en commun et les infrastructures pour les piétons et les cyclistes, le SCoT encourage un mode de vie actif, réduisant ainsi les risques liés à la sédentarité.

De plus, en encourageant la mise en place de normes environnementales strictes, le SCoT veille à une meilleure qualité de l'air et contribue à prévenir les maladies respiratoires. La végétation urbaine participe à éliminer certains polluants et constitue une barrière efficace contre la pollution atmosphérique.

Dans les espaces verts, les effets combinés de l'évapotranspiration et de l'ombrage contribuent à baisser significativement la température de l'air et à lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Les îlots de fraîcheur, constitués d'espaces ombragés et de fontaines, jouent un rôle crucial en atténuant les effets des vagues de chaleur. Ils permettent également de limiter la consommation d'énergie liée à la climatisation des bâtiments, et participent ainsi à la préservation de la santé des citoyens et de leur environnement.

(Conforter la **proximité et la qualité urbaine**

Au-delà de la volonté de polariser le développement à l'échelle de la Vallée, le SCoT a pour ambition de proposer un développement communal de proximité qui soit cohérent avec les attentes des habitants. Ainsi, l'un des objectifs majeurs est d'améliorer la qualité de vie de proximité en favorisant une mobilité douce et des déplacements pédestres et cyclables.

Pour cela, le SCoT défend un développement urbain proche des aménités urbaines, des commerces et services à la population. Cette stratégie de mixité fonctionnelle consiste à favoriser la cohabitation de différentes fonctions urbaines (logements, commerces, bureaux, équipements publics) dans un même quartier, bourg, hameau. La mise en œuvre des politiques de renouvellement urbain et de réinvestissement des lieux vacants (résidentiels, professionnels, équipements) permettra de concourir à cet objectif en luttant contre l'image de dégradation des centres-anciens (îlots dégradés, volets fermés, ouvertures murées...). Ceci permettra de valoriser le patrimoine bâti existant et d'améliorer le cadre de vie des habitants : réinvestissement des îlots vacants ou renouvellement des îlots les plus dégradés, amélioration de l'image des centralités et bourgs par un patrimoine bâti valorisé, utilisé...

Cette proximité et cette mixité impliquent donc de penser un développement urbain compact (petits collectifs qualitatifs), donnant la priorité à l'intensification, au renouvellement du tissu urbanisé, et optimisant l'accès aux équipements et commerces. Elles garantiront de moindres besoins de mobilité, des alternatives au « *tout voiture* ». Elles offriront également des perspectives d'amélioration du cadre de vie en s'appuyant sur un espace public à la fois lieu de vie, de consommation, de rencontre et de proximité sociale. Elles permettront en définitive de valoriser les cœurs des villes et des villages, de préserver l'inscription des hameaux dans leur cadre agricole et naturel et leurs spécificités, notamment montagnardes, en s'inspirant des formes urbaines traditionnelles, en requalifiant les entrées de ville et de bourg, en impulsant une nouvelle dynamique territoriale, prenant davantage appui sur les bourgs comme des lieux de vie complémentaires aux pôles urbains et non seulement des lieux d'ortoirs.

Le SCoT prône concomitamment le renforcement de l'armature verte « urbaine », le maintien des coupures à l'urbanisation, afin de préserver des espaces de respiration (espaces récréatifs, de vie sociale et de rencontre) et de concilier intérêts urbains et environnementaux (paysage, maillage écologique...).

Ce changement de paradigme permet d'inscrire l'aménagement du territoire dans une logique d'attractivité des lieux de vie, en offrant des modes de vie/modes d'habiter différents : offres en aménités urbaines, offre en cadre de vie rural et villageois...

(Répondre aux besoins d'accueil pour tous les publics

Être un territoire attractif implique de mettre en œuvre une stratégie en matière d'habitat répondant aux besoins non seulement des habitants actuels, mais aussi de ceux que l'on souhaite accueillir. A cette fin, le changement de modèle de développement envisagé par le SCoT souhaite diversifier l'offre de logements pour répondre aux enjeux de vieillissement, d'attractivité auprès des jeunes et des familles et de mixité, sociale comme générationnelle.

En effet, face au constat d'un vieillissement démographique qui s'accélère, le renouvellement de la population est un objectif fort porté par les élus. Il implique de développer une attractivité auprès des jeunes ménages actifs, avec ou sans enfants. Cela induit de proposer une offre en logements adaptés, garantissant la fluidité du parcours résidentiel (petits logements, offre locative, logement abordable...), des emplois (notamment pour les conjoints) et de préserver un cadre de vie attractif.

Le SCoT porte parallèlement la volonté de développement d'une offre de logements cohérente avec le vieillissement démographique (petits logements proches des aménités urbaines et des lieux de vie, logements à niveau unique, logements adaptés au maintien à domicile, résidences seniors avec services...). Ceci permettra d'assurer la rotation au sein du parc de logements familiaux (notamment dans les petites communes), ou de favoriser le maintien à domicile et l'intégration des seniors dans la vie sociale du territoire (mixité générationnelle, proximité des services et lieux de vie sociale...).

En termes de cohésion sociale, le SCoT souhaite également attirer des profils socio-économiques variés et maintenir les classes moyennes et supérieures. Il favorise donc la

diversification du parc de logements en proposant des solutions adaptées aux besoins de chaque catégorie socio-professionnelle, dans une logique de cohésion et de mixité sociale.

Le SCoT veut notamment anticiper les réglementations impactant le parc locatif du territoire, déjà insuffisant, par rapport aux besoins des habitants, pour proposer des produits attractifs et adaptés aux profils de jeunes actifs et jeunes ménages. En effet, les logements abordables permettent aux personnes à faible revenu de rester sur le territoire, de contribuer à l'économie locale et de maintenir une diversité culturelle et sociale.

L'accompagnement des ménages constitue également, dans un contexte d'inflation et de crise énergétique, un défi sur lequel les politiques d'aménagement ont un rôle à jouer (lieux de vie, vie de proximité, cadre de vie, mobilité, lien social, accès au logement, qualité des logements...).

Ainsi, le SCoT favorise la construction de logements sociaux pour répondre aux besoins des ménages les plus modestes (logement de qualité, adapté aux enjeux de confort de demain, proche des lieux d'emploi, desservi par les transports en commun). Le développement du parc social devra ainsi s'inscrire dans la stratégie globale portée par le SCoT, en complémentarité des autres produits résidentiels à loyer maîtrisé que sont les logements non conventionnés, notamment dans les villages. Il s'agira de développer de petites opérations mixtes de logements afin de porter une offre ponctuelle mais nécessaire dans les villages et hameaux résidentiels bien équipés et accessibles.

Enfin, le SCoT porte une politique de logement durable, équitable et solidaire pour répondre aux besoins des habitants tout en préservant l'environnement et le patrimoine bâti. Il souhaite ainsi l'amélioration et la diversification des types de logements en termes de mode de construction et d'énergie utilisée. D'une part, l'amélioration de l'existant permettra à chacun d'habiter dans un logement économe en énergie, réduisant les inégalités liées au confort thermique des logements. D'autre part, les constructions écologiques et les logements économes en énergie peuvent attirer des résidents soucieux de l'environnement et permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les logements construits à partir de matériaux biosourcés peuvent également soutenir l'économie locale et renforcer la résilience du territoire en cas de crise.

Le SCoT se doit également de permettre l'accueil des gens du voyage. Plusieurs aires d'accueil et aires de grand passage existent sur le territoire de la Vallée de l'Ariège, à Pamiers, Varilhes, Foix, Saverdun, Mazères et doivent être maintenues. Afin de répondre aux besoins de ces populations, l'établissement d'une aire de petit passage est préconisé sur le territoire de Tarascon-sur-Ariège par le Schéma Départemental des Gens du Voyage.

(*Faire du niveau d'équipement un motif d'installation*

Afin de fixer les nouveaux arrivants, les élus souhaitent renforcer leur offre en équipements (sportifs, culturels...), et réfléchir cette montée en gamme dans une logique de coordination de l'offre. En effet, construire des logements et offrir des emplois ne suffit pas à garantir une bonne qualité de vie ni une attractivité suffisante au territoire.

Localement, c'est d'abord l'offre de proximité (éducative, commerciale, sportive, de soin, de mobilité...) qui est à renforcer en cohérence avec l'armature territoriale définie par le SCoT.

Par ailleurs, les initiatives culturelles et manifestations sportives, participent à la visibilité du territoire à l'extérieur, et surtout constitue un véritable « ciment » social. L'offre en enseignement supérieur est également cruciale, notamment pour attirer et fixer les jeunes. Les élus souhaitent donc son renforcement, et notamment celui du pôle universitaire fuxéen. Le SCoT souhaite également la poursuite de l'équipement numérique (fibre et GSM), notamment dans un contexte sociétal où le télétravail représente un levier d'accueil

économique et démographique fort, sans pour autant compromettre l'équilibre paysager du territoire.

En tout état de cause, ces équipements et services, notamment publics, ne seront pas à développer ou relocaliser sur des espaces en périphérie, éloignés des zones d'urbanisation ou sur des zones d'activités périphériques, afin de favoriser leur accessibilité.

Le SCoT soutient par ailleurs les projets d'équipements qui participeraient à une amélioration de son accessibilité à l'échelle régionale voire nationale, comme le renforcement de la ligne ferroviaire existante jusqu'à Tarascon, voire Puigcerdá, ou encore la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse, ainsi que le renforcement de l'offre existante (fort cadencement du TER, ligne de nuit vers et depuis Paris) et le développement de la logistique ferroviaire.

(Prévenir l'exposition des populations aux risques et au bruit

La réponse aux besoins des habitants passe aussi par la prise en compte de l'exposition aux risques, nuisances et pollutions du territoire.

Le SCoT demande que les différents risques naturels et technologiques existants, et ceux à venir, sur le territoire soient intégrés dans tous projets urbains ou projets d'aménagement. Le SCoT veillera à prendre en compte les différents Plans de Prévention des Risques naturels en vigueur sur le territoire, notamment dans les opérations de renouvellement et d'intensification urbaine. Le SCoT intégrera également le Plan Global des Risques Inondations (PGRI) Adour - Garonne.

Au-delà, dans une logique d'application du principe de précaution, le SCoT entend préserver de l'urbanisation, les zones d'expansion des crues et les zones de mobilité des cours d'eau et de recul des berges. Il s'oriente aussi en faveur de la restauration et de la protection des espaces de mobilité des cours d'eau afin de garantir leur bon fonctionnement hydromorphologique. Pour prévenir le risque inondation, il alimente les réflexions autour de la bonne gestion des eaux pluviales et la facilitation d'une gestion alternative de l'eau dans les secteurs urbanisés en limitant les ruissellements et en favorisant les infiltrations à la parcelle. La limitation du ruissellement peut aussi se faire dans les secteurs non urbanisés avec le renforcement des maillages boisés et des pratiques culturelles préservant les sols ainsi que l'infiltration des eaux.

De plus, l'évolution climatique augmentera l'exposition des habitants de la Vallée à des risques qu'ils connaissent déjà, comme les éboulements, mouvements de terrain, les feux de forêt ..., ou plus particulièrement à celui lié aux inondations. Autant de risques majeurs que le SCoT souhaite intégrer au mieux afin de limiter la vulnérabilité des biens et des personnes.

Les problématiques de nuisances et de pollutions devront également être intégrées. La prise en compte du bruit le long des axes de communication et autour de l'aéroport de Pamiers-Les Pujols soumis aux Plans d'Exposition au Bruit (PEB), le repérage des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le porter à connaissance des sites pollués sur le territoire, représentent les principales nuisances et contraintes que le SCoT devra a minima prendre en compte. A ce titre, le SCoT souhaite par exemple limiter l'exposition de la population aux nuisances sonores en restreignant le développement de l'habitat dans les zones exposées ou soumises à réglementation.

Au-delà des risques et nuisances identifiés, le SCoT s'inscrit dans une logique de promotion de la santé à l'échelle du territoire. Les orientations visant entre autres à la densification raisonnée du territoire, au développement d'un habitat qualitatif et adapté à la population, au développement des modes actifs, à la valorisation des espaces naturels permettent de s'inscrire dans une logique de santé publique. Le travail sur les formes urbaines, la requalification de l'espace public intégrant la non-prolifération des nuisibles et des espèces allergènes participent également à un meilleur cadre de vie.

Nota : les cartes figurant dans le présent Projet d'Aménagement Stratégique revêtent un caractère purement illustratif et non opposable. Leur objet est en effet simplement d'aider à la compréhension du parti d'aménagement porté par le SCoT.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

Parc technologique "Delta Sud"

09340 Verniolle

Tél. : 05 61 60 42 91

